

**DECISION N° 114-2026**

Portant validation de l'offre de la société BROSSERIE LECLER NOEL pour l'acquisition de balais pour les balayeuses et de brosses de désherbage

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société BROSSERIE LECLER NOEL pour l'acquisition de balais pour les balayeuses

Considérant l'usure des balais et des brosses ;
Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée (*le cas échéant*) ;
Considérant l'offre de la société BROSSERIE LECLER NOEL

DECIDE :

De valider l'offre de la société BROSSERIE LECLER NOEL pour l'acquisition de balais pour les balayeuses et de brosses de désherbage pour un montant de 4573.28 € HT

signé électroniquement le 22/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

